



DRDB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le droit est l'ensemble des règles juridiques qui organisent la vie en société. Les études de droit visent ainsi à former celles et ceux qui seront en mesure de répondre aux enjeux juridiques actuels et de demain. Mondialisation, développement durable, économie numérique, transition énergétique... les juristes sont en prise directe avec les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels, de nos sociétés contemporaines. C'est pourquoi ce programme de bachelier en droit poursuit un double objectif :

- d'une part, à travers les enseignements de nature juridique, procurer les connaissances de base des principales matières juridiques, ainsi qu'une aptitude à la compréhension et au maniement pratique du raisonnement juridique ;
- d'autre part, à travers les cours en sciences humaines, permettre d'acquérir une culture universitaire rigoureuse dans l'ensemble des sciences humaines qui peuvent contribuer à une réflexion critique sur les enjeux (notamment éthiques, politiques et socio-économiques) des phénomènes juridiques.

Ainsi, le programme ne se limite pas à une stricte étude des règles juridiques mais s'intéresse aussi aux valeurs qui les sous-tendent et à leur mise en contexte.

Le campus Saint-Louis - Bruxelles organise, depuis plus de trente ans, le bachelier en droit à horaire décalé. Les cours sont organisés à Bruxelles, du lundi au vendredi, de 17h à 20h (voire 21h) ainsi que certains samedis matin. La formation ouvre le droit au [congé éducation payé](#), pour les travailleurs du secteur privé.

Les unités d'enseignement sont dispensées selon une pédagogie tantôt classique (cours "ex cathedra"), tantôt pratique et participative (séminaires, travaux pratiques, accès aux sources numériques du droit), suivant des méthodologies pédagogiques propres au public adulte. Le diplôme ouvre sans restriction au master en droit à horaire décalé ou à horaire de jour.

Votre profil

Les études de droit requièrent des compétences intellectuelles particulières : précision dans le langage, aptitude au raisonnement, à l'abstraction, à l'analyse et à la synthèse; esprit critique. La maîtrise des idées et des concepts est indispensable.

L'essentiel de la démarche du juriste consiste, en effet, en un travail de définition et de classement des notions. On attend des juristes un sens aigu de la justice et de l'équité. Une extrême rigueur dans l'expression orale et écrite est absolument indispensable.

La formation à horaire décalé s'adresse particulièrement à celles et ceux qui souhaitent compléter ou réorienter leur formation, progresser dans leur carrière ou réaliser un projet d'études tout en étant au travail durant la journée ou à la recherche d'un emploi.

DRDB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de ses études de bachelier en droit, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir une culture générale et des savoirs interdisciplinaires

Développement d'une solide culture en sciences humaines et sociales non-juridiques, propre à décoder, dans une perspective résolument interdisciplinaire, les phénomènes juridiques.

Exemples : Philosophie et philosophie morale, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Sociologie, Psychologie, Histoire des institutions et du droit I et II, Économie, ainsi que l'ensemble des unités d'enseignement optionnelles.

II. Acquérir des savoirs spécifiquement juridiques

- Maîtrise des concepts, règles et principes de la plupart des branches du droit belge et du droit européen, et familiarisation avec quelques notions-clefs des branches du droit dont l'étude est réservée au Master en droit, à l'instar du droit international privé, du droit international public et du droit fiscal.

Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Droit constitutionnel I, II et III, Droit des biens, Droit pénal, Procédure pénale, Fondements institutionnels du droit européen, Droit des obligations, Droit des contrats et de la responsabilité civile, Droit du travail, Droit administratif, Droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux, Droit de l'entreprise, Droit judiciaire ; les unités d'enseignement optionnelles à composante juridique ; les Travaux pratiques sans casus.

- Maîtrise des règles secondaires qui articulent les différentes sources formelles du droit, et capacité à appréhender le Droit comme un système.

Exemples : Sources et principe du droit, Droit constitutionnel I, II et III, Introduction critique à la pensée juridique contemporaine

- Capacité à poser un regard critique sur le droit à l'aide des ressources de la théorie du droit et de la philosophie du droit, et prise de conscience du caractère relatif et évolutif des solutions juridiques et des controverses que celles-ci peuvent générer.

Exemples : Droit naturel, Introduction critique à la pensée juridique contemporaine, Séminaire de théorie du droit, Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus).

III. Acquérir les méthodes et outils de la démarche scientifique

- Maîtrise des méthodes et des outils de la recherche documentaire en droit (législation, jurisprudence, doctrine), en vue d'en exploiter les résultats, notamment dans des travaux personnels.

Exemples : Séminaire de méthodologie juridique, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Séminaire de théorie du droit

- Capacité à mener de façon autonome une recherche de dimension scientifique, dans le respect de la déontologie scientifique ;

Exemples : l'ensemble des travaux rédactionnels menés dans : les Séminaires de sciences humaines, le Séminaire de méthodologie juridique, le Séminaire de théorie du droit, les Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus)

IV. Acquérir des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation à partir de situations concrètes

- Capacités à analyser une situation (individuelle ou collective) en mobilisant les savoirs juridiques et/ou non-juridiques assimilés par ailleurs, à identifier les pistes de résolution envisageables, à évaluer leur pertinence et à faire le choix de celle qui apparaît la plus adéquate ;
- Développer son sens critique ;
- Capacité à construire un raisonnement argumenté ;
- Initiation à l'élaboration d'une pensée autonome, cohérente et pertinente dans le contexte juridique dans lequel elle s'inscrit, mais aussi créative/originalité ;

Exemples : Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus) en droit constitutionnel, en procédure pénale, en droit des obligations, en droit des contrats et de la responsabilité civile, en droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux, ou encore, en Fondements institutionnels du droit européen.

V. Maîtriser la communication écrite et orale en français et dans une langue-cible

- Capacité à communiquer, par écrit et oralement, une idée et/ou un raisonnement juridique, et à le défendre de manière convaincante ;

Exemples : examens oraux et écrits de type « questions ouvertes », les Séminaires de sciences humaines, le Séminaire de méthodologie juridique, le Séminaire de théorie du droit, les Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus).

- Capacité à comprendre, étudier et restituer un contenu théorique dans deux autres langues que le français, (anglais et néerlandais).

Exemples : Bloc 1 : Langue anglaise et Langue néerlandaise ; Bloc 2 : Anglais juridique et Néerlandais juridique ; Bloc 3 : possibilité d'une UE optionnelle en anglais.

Compétences transférables

Plus largement, et en termes de compétences transférables, l'étudiant ayant suivi le programme ordinaire de Bachelier en droit aura :

•

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en droit à horaire décalé est un programme de 1er cycle de 180 crédits, répartis en 3 blocs annuels de 60 crédits (bloc 1, bloc 2, bloc 3).

Activités d'enseignement communes

Ce programme comporte :

- des activités d'enseignements de nature juridique, visant à étudier les différentes branches du droit.
Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Sources et principes du droit, Droit constitutionnel I, II et III, Droit des biens, Droit pénal, Procédure pénale, Droit des obligations, Droit des contrats et de la responsabilité civile, Droit du travail, Droit administratif, Droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux, Droit de l'entreprise, Droit judiciaire, etc.
- des activités d'enseignement en sciences humaines, qui contribuent à une réflexion critique sur les enjeux des phénomènes juridiques.
Exemples : Philosophie et philosophie morale, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Sociologie, Psychologie, Histoire des institutions et du droit I et II, etc.

Langues

L'apprentissage des langues est progressif :

- en bloc 1, les étudiant-es suivent, en petits groupes, une unité d'enseignement de langue anglaise et une unité d'enseignement de langue néerlandaise, qui visent à développer la compréhension à la lecture, à l'audition et à favoriser l'expression orale.
- en bloc 2, ils-elles suivront une unité d'enseignement d'anglais juridique et une unité d'enseignement de néerlandais juridique, qui visent à rendre l'étudiant-e apte à consulter une documentation juridique dans la langue étudiée.

o Langues

<input checked="" type="radio"/> BHDDR1140	Langue anglaise	
--	-----------------	--

- BHDDR1101** "Justice et politique" a comme prérequis BHDDR1112 ET BHDDR1110
- BHDDR1112 - Sources et principes du droit I
 - BHDDR1110 - Droit constitutionnel I
- BHDPO1125** "EU politics" a comme prérequis BHDDR1121
- BHDDR1121 - Histoire des institutions et du droit I (Moyen Age-Ancien régime)
- BSPOL1210** "Sociologie politique" a comme prérequis BHDPO1125
- BHDPO1125 - Sociologie

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

DRDB1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Contenu de la formation

Tronc commun

○ BHDDR1160	Philosophie et philosophie morale	Jeanne-Marie Roux	FR [q1+q2] [90h] [10] Crédits 🌐
○ BHDDR1124	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	FR [q1] [45h] [5] Crédits 🌐
○ BHDPO1125	Sociologie	Abraham Franssen	FR [q1+q2] [45h] [5] Crédits 🌐
○ BHDDR1121	FR [q1] [45h] [5] Crédits 🌐	Mauricio Garcia Penafiel	

○ BHDDR1130	Séminaire de méthodologie juridique	Thibaut Slingeneyer de Goeswin	FC [q1+q2] [15h] [4 Crédits]
-------------	-------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

o Langues

○ BHDDR1140	Langue anglaise	Françoise Longrée (coord.) Erwin Ochsenmeier	ES [q1+q2] [0h +30h] [4 Crédits]
○ BHDDR1150			

DRDB1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu de la formation**o Tronc commun**

○ BHDDR1213	Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés	Laurent Debroux (supplée Pierre Jadoul) Jean-François Germain (supplée Pierre Jadoul)	[FR] [q1] [60h +9h] [8 Crédits] 🌐
○ BHDPO1220A	Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés	Mathias El Berhoumi	[FR] [q2] [30h +9h] [6 Crédits] 🌐
○ BHDDR1215			

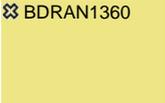
DRDB1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ∅ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu de la formation

⊗ BDRAN1360



DRDB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union nationalité ui justifient :

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil**

- [Master \[120\] en droit \(horaire décalé\)](#) (Louvain-la-Neuve)

Autres masters accessibles au terme du programme

- [Master \[120\] en criminologie](#) (Louvain-la-Neuve) (lire également ci-dessus)
- [Master \[120\] en études européennes](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en journalisme](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences de la famille et de la sexualité](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en communication \(horaire décalé\)](#) (Mons)
- [Master \[120\] en communication stratégique \(horaire décalé - en alternance\)](#) (Mons)
- [Master \[120\] en administration publique \(horaire décalé\)](#) (Mons)

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire décalé

02 211 78 04 - droit-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 2e étage - 2002

Permanences : lundi, mardi, mercredi, de 16h à 18h

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be

Gestion du programme

FacultéLa

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/DRTB

Faculté de droit Saint-Louis ([DRTB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

DRTB